



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 11 au 15 décembre 2017

LES ÉTATS MEMBRES PRENNENT POSITION SUR LA COMMUNICATION DE LA COMMISSION S'AGISSANT DU FUTUR DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : Les ministres de l'Agriculture des Etats membres de l'Union se sont prononcés cette semaine sur la communication de la Commission intitulée « L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture » du 29 novembre 2017. Dans cette communication, la Commission européenne pose les grandes lignes de sa réflexion sur le futur de la Politique agricole commune. La Commission envisage notamment, en se basant sur le principe de subsidiarité, de donner plus de responsabilités aux Etats membres et aux régions quant à la mise en œuvre des mesures de verdissement. Une partie des Etats membres (Espagne, Autriche, Grèce, mais aussi Italie, Pologne, France et Hongrie) comme certaines ONG et think-tanks craignent que cette logique ne conduise à une renationalisation de la PAC, et donc ne contrevienne ainsi au principe de convergence. Plus encore, ce « *new delivery mechanism* » proposé par la Commission viendrait selon ces mêmes Etats, complexifier encore un peu la mise en œuvre de la législation européenne. D'autres Etats dont la Suède, le Danemark et les Pays Bas, ont au contraire accueilli favorablement la communication de la Commission sur ce point. Par ailleurs, de nombreux Etats se sont opposés à la possibilité ouverte par la communication de mettre en place un co-financement des paiements directs, afin notamment de réduire le budget alloué à la Politique agricole commune. Ils ont rappelé la

nécessité pour cette politique de continuer à disposer d'un budget à la hauteur des défis qu'elle devra relever dans la prochaine période de programmation.

TOUJOURS PAS D'ACCORD ENTRE L'UE ET LE MERCOSUR QUI POURSUIVENT LEURS NEGOCIATIONS :

Avaient lieu cette semaine, en marge de la conférence ministérielle de l'OMC qui s'est achevée ce mercredi 13 décembre à Buenos Aires, la suite des négociations entre l'UE et les pays du MERCOSUR. L'objectif était de conclure l'accord politique qui doit prochainement permettre la signature d'un accord de libre-échange entre les deux marchés. Toutefois, ces négociations n'ont pas abouti, et la conclusion de cet accord politique ne devrait pas intervenir avant début 2018. « Le Mercosur a fait de nouvelles concessions mardi et l'UE a réagi positivement, mais elle a dit ne pas être en position de présenter une offre réciproque et qu'elle serait mieux en mesure de répondre l'année prochaine », a indiqué une source brésilienne. Les négociateurs du Mercosur ont accepté de porter leur offre tarifaire révisée de 89% à 90% des lignes tarifaires comme le souhaitait l'UE qui va offrir 92% de libéralisation tarifaire.

Sur le volet agricole, l'UE aurait accepté d'offrir un accès libre de droits à son marché au tabac du Mercosur. Par ailleurs, le Paraguay, qui importe du whisky européen à droit nul, aurait fait une concession importante en acceptant que les autres pays du Mercosur en importent aussi à taux zéro. L'Argentine et le Brésil, très désireux d'annoncer un accord politique dès cette année, en marge de la conférence ministérielle de l'OMC pour la première, ou lors du sommet du Mercosur le 21 décembre pour le second, n'ont pas caché leur frustration, selon une source sud-américaine. Mais, sous la pression de ses États membres, l'UE ne veut pas se précipiter et garde l'objectif de sceller un accord de principe début 2018, avant les élections générales au Brésil en octobre.

BREXIT – LA DEUXIEME PHASE DE NEGOCIATIONS VA POUVOIR COMMENCER :

Ce vendredi 15 décembre, la première phase de négociations sur la sortie de l'Union européenne par le Royaume-Uni a été conclue. C'est une étape importante dans la voie vers le « Brexit », dix-huit mois après le référendum britannique (qui avait eu lieu le 23 juin 2016) et après qu'un compromis ait été trouvé le 8 décembre dernier sur les trois grands sujets de préoccupation (devenir des citoyens européens résidant au Royaume-Uni et des Britanniques installés dans l'UE, montant de la facture britannique, frontière irlandaise). L'accord obtenu aujourd'hui ne porte pour l'heure que sur les conditions de départ du

Royaume-Uni. La deuxième phase du BREXIT est néanmoins ouverte : suite à ce feu vert, un projet de directives de négociation sera proposé par la Commission européenne le 20 décembre, qui devrait permettre de pouvoir commencer la nouvelle phase de discussions dès le mois de janvier. Ces discussions porteront sur la période de transition qui suivra la date effective du retrait britannique, prévue le 29 mars 2018, afin d'éviter une rupture brutale des liens entre les deux parties. La négociation du cadre d'un futur partenariat commercial pour la période suivant cette transition ne commencera pas avant le printemps 2018. D'après Donald Tusk, le Président du Conseil de l'UE, cette deuxième phase sera encore plus complexe. Theresa May a promis une « *rupture claire et nette avec l'UE* », en particulier s'agissant du marché unique et de l'union douanière. Il lui faudra négocier un accord de libre-échange. La Première ministre est de plus en plus critiquée jusque dans ses rangs. En effet, le 13 décembre, sa propre majorité parlementaire a adopté un amendement qui contraint tout accord final sur le Brexit à être ratifié par un vote contraignant des députés britanniques. Afin d'anticiper bien en amont les négociations à venir sur un accord de libre-échange, EURODOM accompagne les filières des DOM qui seraient impactées par le Brexit dans la rédaction d'argumentaires à destination de l'administration française.

LA COMMISSION EUROPEENNE ANNONCE LA SIGNATURE IMMINENTE DE L'ACCORD COMMERCIAL UE/JAPON : L'UE et le Japon ont annoncé, vendredi 8 décembre, la finalisation des détails de leur accord de partenariat économique : la commissaire européenne au Commerce, Cecilia Malmström, et le ministre japonais des Affaires étrangères, Taro Kono, ont indiqué que les discussions finales avaient abouti à l'issue d'une dernière session de discussion à Bruxelles. Le président de la Commission européenne a appelé dans la foulée le Premier ministre japonais, Shinzo Abe, pour officialiser l'accord qui couvrira, à terme, 99% des échanges bilatéraux de marchandises entre les deux partenaires. Il s'agit du plus important accord commercial bilatéral jamais négocié par l'Union européenne. Le Japon est la quatrième économie la plus importante de la planète. En substance l'accord prévoit qu'à terme 85% des exportations agroalimentaires de l'UE au Japon soient libéralisées. En échange, l'Union offre notamment un accès amélioré aux automobiles et pièces détachées provenant de ce pays. L'accord va protéger plus de 200 indications géographiques de l'UE sur le territoire nippon. Sur la coopération réglementaire, Européens et Japonais ont établi des principes communs sur les règles en matière de gouvernance des entreprises, de concurrence, de subventions et d'entreprises d'État ainsi qu'en matière de propriété intellectuelle et de

soutien aux PME. Cependant, le chapitre relatif aux investissements n'est quant à lui toujours pas bouclé.

PREMIER VERSEMENT PAR L'UE DES AIDES A LA RECONSTRUCTION DE ST MARTIN ET LA GUADELOUPE APRES LE PASSAGE DE MARIA ET IRMA :

La Commission européenne a annoncé, mercredi 13 décembre, attribuer une avance de près de 5 millions d'euros aux régions ultrapériphériques de Saint-Martin et de la Guadeloupe au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE). La Commission européenne indique que cette décision se fonde sur une analyse préliminaire de la demande des autorités françaises reçue fin novembre. La France a estimé à plus de 1,9 milliard d'euros le montant des dégâts causés par les deux ouragans, Irma et Maria, ce qui fixerait l'aide totale au titre du FSUE à 50 millions d'euros. Cette aide contribuera à rétablir les infrastructures et services publics et à couvrir les coûts des dépenses d'urgence et de nettoyage. Saint Barthélemy en tant que pays ou territoire d'outre-mer (PTOM) n'est pas couvert par le FSUE.

PÊCHE – LES MINISTRES DES 28 S'ACCORDENT SUR LES QUOTAS 2018 EN ATLANTIQUE ET EN MER DU NORD TANDIS QUE LES ONG S'INQUIETENT DE LA SURPÊCHE :

Les ministres de la Pêche de l'UE ont trouvé un accord, mercredi 13 décembre, sur les totaux admissibles de capture (TAC) et quotas dans l'Atlantique et dans la mer du Nord pour 2018. La Politique commune de la pêche (PCP) prévoit d'atteindre le rendement maximal durable (RMD) d'ici 2020 (à noter que l'échéance initiale était 2015). D'après les ONG *Pew*, *Client Earth*, *Seas at risk* et *Oceana*, l'accord trouvé pour 2018 est insuffisant pour atteindre l'objectif de 2020. Selon une étude commandée par l'ONG *Pew*, en 2017, 55% des limites de captures fixées par les États membres étaient au-dessus des niveaux recommandés par les avis scientifiques. Néanmoins, les choses s'améliorent puisqu'en 2013, la surpêche touchait 62% des stocks. A noter que pour l'Atlantique nord-ouest les captures sont à 59% au-dessus des avis scientifiques (et à 40% en mer Baltique, 48% en mer du Nord, et 57% dans l'Atlantique sud-ouest ; enfin pour les espèces d'eau profonde dont les quotas sont discutés tous les deux ans au mois de novembre, ce chiffre atteint 73%). En termes d'États membres, les ONG estiment que l'Espagne est celui qui pratique le plus cette surpêche (38%), suivie du Portugal (34%), des Pays-Bas (27%), de l'Irlande (25%) et de l'Allemagne (22%). Pourtant, dans une étude publiée récemment par *Oceana*, il serait possible en 10 ans d'augmenter de 57% la pêche si les stocks de poissons étaient gérés de manière durable. Le chiffre d'affaires du secteur bondirait alors de 2,4 milliards d'euros par

an et 92 000 emplois directs et indirects seraient créés. « *La surpêche est non seulement illégale (au regard du droit européen) mais également stupide d'un point de vue économique* », résume Lasse Gustavsson, d'*Oceana*. Ainsi il faudrait prendre des mesures fortes pour susciter une économie durable et génératrice de croissance dans la pêche, notamment réduire drastiquement les captures les premières années, mettre en place des zones de protection, interdire les modes de pêche les plus destructeurs et mettre fin à la pêche illégale.

PLAN JUNCKER – L'EXTENSION DU PLAN JUNCKER A ÉTÉ VALIDÉE PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN : Le Fonds européen pour les investissements stratégiques, aussi connu sous le nom de « plan Juncker » d'investissement avait à l'origine été mis en place à l'initiative de la Commission Juncker fraîchement formée en 2014, afin de répondre aux défis posés par la crise filière et de la dette souveraine, en misant sur la relance de l'investissement en Europe. Un accord interinstitutionnel avait été trouvé en octobre dernier afin de doubler son ampleur et sa durée. Cet accord a cette semaine été définitivement entériné par le Parlement européen. Le FEIS a certes permis en partie de résorber le déficit d'investissement, mais il ne faut pas que ce succès serve de justification à la Commission, actuellement en train de négocier sur le futur cadre financier pluriannuel, pour substituer la logique de garantie utilisée dans pour le Plan Juncker à celle de subvention qui est le fondement même du fonctionnement des fonds structurels et d'investissement européens.

COHESION – UN ACCORD INTERINSTITUTIONNEL A ÉTÉ TROUVÉ S'AGISSANT DE LA RÉVISION A MI-PARCOURS DE LA LÉGISLATION ENCADRANT LES FESI : Un accord interinstitutionnel provisoire a été trouvé le 12 décembre s'agissant de la révision des règles de mise en œuvre et d'usage des fonds structurels. Le règlement « omnibus » dont il est question permet d'encadrer et simplifier la combinaison des fonds européens structurels et d'investissement avec le plan Juncker dont la durée vient d'être étendue par le Parlement européen. Le règlement prévoit aussi la création d'une ligne financière spécifique consacrée à l'amélioration de la visibilité de la politique de cohésion, dans le cadre de l'assistance technique, et simplifie le recours aux options de couts simplifiés. Enfin, il prévoit que l'insertion des migrants dans l'Union européenne fera partie des priorités visées par la politique de cohésion. Enfin, l'accord trouvé fait de l'insertion des migrants dans les territoires européens, l'une des futures priorités de la politique de cohésion.

Cet accord interinstitutionnel a depuis été approuvé par la commission REGI du Parlement européen.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 18 AU 22 DÉCEMBRE 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 18/12			Conseil « Transports, télécommunications et énergie »	Conférence sur le rapport 2017 sur les perspectives agricoles de l'UE
Mardi 19/12			Conseil « Environnement »	Conférence sur le rapport 2017 sur les perspectives agricoles de l'UE
Mercredi 20/12				
Jeudi 21/12				
Vendredi 22/12				